

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification du PLU de la commune de Grézieu La Varenne

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Non concernée
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Bernard ROMIER Maire
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Arminda Martins Ferreira ; aminda.martinsferreira@mairie-grezieulavarenne.fr 04 78 57 84 58 16 avenue Emile Evellier 69290 Grézieu-La-Varenne Cabinet Latitude uep Mme Laurence FOREL lf@latitude-uep.com 04 74 01 21 46

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?	
Oui	SCoT du Syndicat de l'Ouest Lyonnais validé par délibération en date du 02/02/2011 En cours de révision délibération du 19/11/2014

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?	
Oui	<p>PLU validé le 12/10/2012 modifié le 22/05/2015 et il n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale</p> <p>Les objectifs poursuivis par cette modification sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux encadrer la densification urbaine des espaces déjà urbanisés du bourg et favoriser leur insertion urbaine, fonctionnelle et paysagère. Pour cela il est proposé de traduire les orientations des études en cours sur divers sites : - N°1 : secteur centre Nord - N°2 secteur Lucien Blanc - N°3 : secteur du crêt - N°4 : secteur grande rue - N°5 : secteur Pierres blanches - N°6 : secteur B. Launay <p>par la mise en place de nouvelles orientations d'aménagement et de programmation qui permettront de traiter les problématiques de sécurité, de paysage, de forme urbaine, de programmation, de mobilité, de qualité des entrées de ville ou de bourgs pour les sites concernés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le même objectif d'insertion harmonieuse des projets dans la commune, il sera nécessaire d'adapter les règles existantes en matière de réseaux, d'accès et de mobilités tous modes, de sécurité le long des voies départementales, de traitement paysager et d'insertion des volumétries, de maintien des trames vertes paysagères, de gestion des eaux pluviales, de stationnement, de mixité sociale, et de programmation. Il s'agit ainsi de préciser les, outils qui permettent la mise en œuvre des orientations du PADD en matière de diversification résidentielle, maintien des qualités paysagères, urbaines et naturelles et de mobilité. - Mettre à jour les emplacements réservés : les emplacements réservés établis par le PLU sont à faire évoluer pour prendre en compte ceux qui sont réalisés, ceux qui nécessitent une évolution en fonctions des évolutions communales et des contraintes du terrain, et ceux à mettre en place notamment pour prendre en compte les orientations des études lancées sur les secteurs précités et des évolutions des besoins de la commune. - Adapter la formulation technique du règlement sur plusieurs points qui aujourd'hui sont sujets à interprétation et peuvent poser des problèmes d'interprétation et de contentieux. <p>Les objets de la modification ne modifient pas les orientations du PADD, ne réduisent pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ne réduisent pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.</p> <p>joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</p>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	Au 1 ^{er} janvier 2018 : 5653 habitants
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	Commune de 745 hectares
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Essentiellement 6 sites définis dans le cadre de périmètres d'études, soit 231 549 m ² . le reste du territoire sera impacté par la mise à jour d'emplacements réservés, d'inscription d'éléments remarquables ² et mis à jour réglementaire
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.	La superficie des zones -

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet

Les zones urbaines à dominante habitat (surface en ha)	
Ua	6
Ub	20.4
Uc	176.9
Total	203.3
Les zones urbaines avec gestion de l'habitat (surface en ha)	
Up	0.9
Les zones urbaines d'activités (surface en ha)	
Ui, Uic	11.5
Les autres zones urbaines (surface en ha)	
Ue (équipements)	11.2
Total zones U	225.9
Les zones à urbaniser (surface en ha)	
Aua	3.38
1 AU	5.5
2 AU	1.3
3 AU	1.5
Total zones AU	11.68
Les zones naturelles (surface en ha)	
N	175.42
Les zones agricoles (surface en ha)	
A	331
Surface totale	745

- La commune de Grézieu-La-Varenne est située dans un espace charnière entre l'agglomération lyonnaise et les Monts du Lyonnais. La proximité de Lyon (15km) et celle des territoires naturels des Monts du Lyonnais font de Grézieu La Varenne une commune très attractive sur le plan résidentiel. Située dans l'aire de desserrement urbain de l'agglomération lyonnaise, elle connaît d'ailleurs une forte pression foncière et un développement urbain conséquent depuis plusieurs années. Ce développement a conduit à transformer cette commune à l'origine rurale en commune péri-urbaine.
- La commune est aussi le support de nombreux flux de déplacements : lieu de passage vers les Monts du Lyonnais par la RD 24 et la RD 489, elle est aussi située sur un axe Nord Sud important pour les déplacements dans l'Ouest lyonnais : la RD30.
- Le territoire des vallons du Lyonnais dans lequel elle s'inscrit est aussi porteur de plusieurs pôles d'emplois situés à proximité de la commune : Sanofi à Marcy l'Etoile et Boiron à Messimy qui conduisent à renforcer les flux de déplacements sur la RD 30.
- La DTA (directive territoriale d'aménagement)
- Ce document qui s'impose au SCOT et au PLU inscrit la commune de Grézieu-La-Varenne dans « la trame verte » d'agglomération : dans ces territoires le principe de continuité d'espaces non-bâties à l'intérieur du tissu urbain dense doit être mis en œuvre. La vocation paysagère et de loisirs de

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

proximité est complémentaire de l'espace public urbain.

- Il s'agit dans ces secteurs de trame verte de favoriser
- La pénétration de la nature en ville.
- Le maintien des corridors écologiques,
- L'aération du tissu urbain et la qualité du cadre de vie.
- Les liaisons avec les grands sites naturels de la couronne et des cœurs.
- La DTA inscrit aussi au Nord et au Sud de la commune des coupures vertes d'urbanisation.
-

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

- Les principes de protection des espaces naturels et des milieux écologiques : ils sont majeurs sur le territoire communal,
- Les principes de préservation paysagère et patrimoniale
- Les principes de protection de la ressource agricole,
- Les enjeux de développement et des modes d'urbanisation sont tout aussi importants : en effet, Grézieu La Varenne s'inscrit comme une commune attractive dans l'Ouest lyonnais (proximité de l'agglomération lyonnaise, cadre de vie de qualité, commerces de proximité dans le centre bourg),
- Les enjeux de maîtrise des déplacements

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

La commune de GREZIEU LA VARENNE s'inscrit dans un territoire très attractif en lien avec les éléments suivants :

Aux portes de la métropole lyonnaise,

Dans un cadre de vie de grande qualité à proximité des Monts du Lyonnais renforcé par des modes doux permettant de rejoindre les espaces naturels proches,

Une desserte en transports en commun qui permet de relier l'agglomération lyonnaise et ses pôles d'attractivité,

Des pôles d'emplois à proximité,

Elle s'inscrit en polarité 2 du SCOT de l'Ouest Lyonnais et doit à ce titre maîtriser son développement afin de ne pas multiplier les déplacements motorisés, préserver le cadre de vie et notamment les trames vertes paysagères.

Cette attractivité génère un développement très important de la construction, et un accroissement du nombre de logements et des ménages que la commune n'est pas en capacité d'accompagner de façon satisfaisante en termes d'équipements scolaires, sportifs et autres, et en termes d'infrastructures (voiries, réseaux...).

Ce fort développement de la construction se réalise par des opérations de divisions parcellaires et

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

regroupements fonciers sans prise en compte du contexte urbain, des déplacements, du fonctionnement de la ville, du paysage urbain et de la qualité des entrées de ville.

Des problèmes de sécurité sur les voies départementales s'accroissent en raison de la multiplication des débouchés et du renforcement des circulations générées par ces opérations de constructions.

Ces dynamiques se produisent essentiellement sur les espaces déjà urbanisés de la commune en dehors des zones AU du PLU sans tenir compte des problématiques d'intégration urbaine et paysagère, de fonctionnement des déplacements à l'échelle du bourg, de maîtrise des imperméabilisations.

Ce phénomène est renforcé par la suppression des COS par la loi qui conduit dans certains cas à une densification qui n'est plus à l'échelle de la commune et en incohérence avec les orientations du SCOT.

Les principaux sites concernés par ces problématiques sont :

N°1 : secteur centre Nord

N°2 secteur Lucien Blanc

N°3 : secteur du crêt

N° 4 : secteur grande rue

N°5 : secteur Pierres blanches

N°6 : secteur B. Launay

Afin de mieux maîtriser cette dynamique de densification urbaine, et de lui permettre de s'inscrire harmonieusement dans le tissu urbain, la commune a décidé de mettre en place une étude sur les secteurs concernés, de façon à intégrer ces problématiques. Ces études doivent permettre de mieux déterminer les conditions d'urbanisation au regard :

De la qualité paysagère, du traitement des entrées de ville, et de centre

De sécurité des débouchés le long des voies départementales

De mise en œuvre des liaisons en modes actifs entre ces secteurs de développement et les pôles d'animation de la commune (centre, commerces, équipements, voie verte etc.)

De mixité sociale et générationnelle (la réponse à donner aux besoins du territoire en matière de logements)

De fonctionnement urbain : accès, stationnements etc.

Des capacités des réseaux

Par ailleurs afin de ne pas obérer l'avenir par des projets qui iraient à l'encontre de la prise en compte de ces enjeux, le conseil municipal par délibération 20 septembre 2017) a mis en place des périmètres d'études^[1] au titre de l'article L424-1 du code de l'urbanisme.

Ces périmètres de projets concernent :

N°1 : secteur centre Nord

N°2 secteur Lucien Blanc

N°3 : secteur du crêt

N° 4 : secteur grande rue

N°5 : secteur Pierres blanches

N°6 : secteur B. Launay

La modification du PLU doit permettre et traduire les orientations des études menées et de faire évoluer les règles du PLU pour faciliter l'insertion urbaine des projets à venir.

Les objets de la modification :

Mieux encadrer la densification urbaine des espaces déjà urbanisés du bourg et favoriser leur insertion urbaine, fonctionnelle et paysagère. Pour cela il est proposé de traduire les orientations des études en cours sur les sites précités par la mise en place de nouvelles orientations d'aménagement et de programmation qui

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

permettront de traiter les problématiques de sécurité, de paysage, de forme urbaine, de programmation, de mobilité, de qualité des entrées de ville ou de bourgs pour les sites concernés. Dans le même objectif d'insertion harmonieuse des projets dans la commune, il sera nécessaire d'adapter les règles existantes en matière de réseaux, d'accès et de mobilités tous modes, de sécurité le long des voies départementales, de traitement paysager et d'insertion des volumétries, de maintien des trames vertes paysagères, de gestion des eaux pluviales, de stationnement, de mixité sociale, et de programmation. Il s'agit ainsi de préciser les outils qui permettent la mise en œuvre des orientations du PADD en matière de diversification résidentielle, maintien des qualités paysagères, urbaines et naturelles et de mobilité.

Mettre à jour les emplacements réservés : les emplacements réservés établis par le PLU sont à faire évoluer pour prendre en compte ceux qui sont réalisés, ceux qui nécessitent une évolution en fonctions des évolutions communales et des contraintes du terrain, et ceux à mettre en place notamment pour prendre en compte les orientations des études lancées sur les secteurs précités et des évolutions des besoins de la commune.

Adapter la formulation technique du règlement sur plusieurs points qui aujourd'hui sont sujets à interprétation et peuvent poser des problèmes d'interprétation et de contentieux.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

	Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)
		NON CONCERNEE

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	non	Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?	non	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_m		non	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	<i>oui</i>	<i>non</i>	Le cas échéant, précisez
ont;I=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270			
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection du zonage « Loi Littoral »			non
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/			non
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...			CCVI

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ? <i>Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone</i>
NON CONCERNEE

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	• Commune péri-urbaine de première couronne
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Augmentation de la population
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Secteur 1 : Total potentiel : 325 à 365 logements Dont au minimum 40% logements sociaux : 130 à 146 logements Secteur 2 : Total potentiel : 72 à 100 logements Dont au minimum 40% logements sociaux : 29 à 40 logements Secteur 4 : Total potentiel : 40 à 55 logements Dont au minimum 40% logements sociaux : 14 à 20 logements

4.1 Présentation de votre projet	
	Secteur 3 : Total potentiel : 105 à 140 logements Dont au minimum 40% logements sociaux : 42 à 56 logements Secteur 5 Total potentiel : 43 à 55 logements Dont au minimum 40% logements sociaux : 17 à 22 logements Secteur 6 : Total potentiel : 15 à 20 logements Dont au minimum 40% logements sociaux
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Recensement 2014 : 137
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	0
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet : 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation 5. les objectifs de densité 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN	
Ce projet de modification n'ouvrira pas de zone à urbaniser CF annexe	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	NON CONCERNEE
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...)
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? quel est leur taux d'occupation ? 	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? quel est leur taux d'occupation ? 	
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.1 Présentation de votre projet

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		Non	<p><i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i></p> <p><i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i></p>
Des espaces boisés ?		Non	<i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		Non	<i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i>
Complétez si nécessaire			

4.3 Milleux naturels sensibles et biodiversité

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?</p> <p>http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		Non	<i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i>
Un parc naturel national ou régional ?		Non	
Une réserve naturelle nationale ?		Non	
Un espace naturel sensible ?		Non	
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p>http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		Non	
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p>http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		Non	

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		Non	
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		Non	
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	<i>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thématiques</i>		

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Non	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Non	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		Non	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		Non	<i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i>
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de		Non	

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> paysage... ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		Non	
Autres captages prioritaires ?		Non	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	oui		
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/		Non	Des études ont été réalisées dans le cadre de cette modification et ont révélé les problèmes de capacité du réseau d'eau pluviale et d'assainissements sr les 6 secteurs
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	oui		C'est l'enjeux de cette modification : développer les réseaux concomitamment au développement urbain (cf annexe)
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		Non	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		Non	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		non	
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		Non	<i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i>
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		Non	
Nuisances ?		Non	<i>Exemple : sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		Non	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	oui		<i>réseau de transport en commun SYTRAL</i>
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		Non	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		Non	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		Non	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

<p>Date : 19 AVRIL 2018</p> <p>Lieu : Grézieu La Varenne</p>	<p>NOM ROMIER PRENOM bernard</p> <p>SIGNATURE</p> 
--	---

ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Cabinet Latitude uep Mme Laurence FOREL lf@latitude-uep.com 04 74 01 21 46
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Arminda Martins Ferreira ; aminda.martinsferreira@mairie-grezieulavarenne.fr 04 78 57 84 58 MAIRIE DE GREZIEU LA VARENNE 16 avenue Emile Evellier 69290 Grézieu-La-Varenne